



Les brèves

...in Kürze

Durant le trimestre hivernal,

- Le SPPPI, lieu de dialogue durable pour forger un apprentissage collectif du risque technologique et anticiper les conflits environnementaux, a été présenté successivement aux correspondants régionaux "Chimie et Société" (Vaisseau, Strasbourg le 15.12.2008), aux étudiants de l'Institut Eco-Conseil (INSA, Strasbourg le 16.12.2008), aux étudiants de Licence Professionnelle des métiers de la Santé (Faculté de Médecine, service de pathologie professionnelle, Strasbourg le 11.02.2009).

- Le SPPPI était présent aux réunions de la CLIS de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères (Strasbourg, le 27.11.08) et des CLIC "CUS Nord" (28.01.09) et "Strasbourg-Port" (17.02.09) à la Préfecture du Bas-Rhin.

Le 21 octobre 2008, dans le cadre de la commission "Information et communication" deux industriels, signataires de l'engagement de progrès relatif aux émissions olfactives ont présenté le bilan environnemental de leur entreprise : M. Pierre Schwartz, directeur du Centre TREDI / Groupe Séché et M. Francis Muller, directeur d'exploitation UIOM / PROTIRES.

Les 21 octobre 2008 et 17 février 2009, le SPPPI a participé aux réunions du groupe de travail environnement "Strasbourg-Kehl".
Am 21.10.08 und 17.02.09, wurde die SPPPI zur Sitzung der Arbeitsgruppe "Umwelt" der Städte Kehl und Strasbourg eingeladen.

Les 18 novembre 2008 (Bureau) et 10 février 2009 (Bureau et Assemblée Générale), l'APIAS, présidée par M. Daniel Bernard, a tenu ses réunions annuelles.

Le 18 décembre 2008, à l'invitation conjointe de la DRIRE et du SPPPI, s'est tenue la rencontre de concertation avec la CUS et l'ADIRA pour créer un répertoire du foncier industriel de la Communauté Urbaine de Strasbourg (Cf. la Lettre du SPPPI, n°28/l'après Forum).

Le 27 février 2009 : Le bureau du SPPPI a reçu le Dr. Seufert, nouveau Président de la commission "Actions transrhénanes" - date prochaine réunion de la commission à Kehl, le 12 mai 2009 (16h30).

Le 10 mars 2009 : La société Oiltanking Deutschland informe le SPPPI du projet d'extension du site de stockage de produits pétroliers à Honau, sur la rive droite du Rhin au nord de Strasbourg-Kehl. Le projet a été présenté par le conseiller en entreprises M. Werlé, membre du SPPPI.

Le 17 mars 2009, s'est réuni le groupe de projet "nuisances olfactives" piloté par M. Jean-Luc Déjeant au SPPPI.

Am 17.03.09, fand die Sitzung der Projektgruppe "Geruchbelastungs - problematik" im Rahmen der SPPPI - Kommission "Luft und Lärm" statt.



Annonces

L'équipe d'animation du SPPPI : changements / Das

Geschäftsbetriebsteam :

Personalwechsel

- au secrétariat technique : Jérémie Heintz, neuer Ingenieur an der DRIRE Alsace, succède à Anne Michels.
- à la présidence de la commission "Actions transrhénanes" : le Dr. Claus-Dieter Seufert, neuer Vorsitzender der Kommission für rheinübergreifende Angelegenheiten, succède à Mme Astrid Gross-Königs. Le Dr Seufert, élu au Conseil municipal de Kehl, est médecin, ancien directeur d'hôpital, professeur en biochimie.
- M.Alby Schmitt, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé Directeur de la DRIRE Alsace à compter du 1er avril 2009.

Agenda

- **12 mai 2009** : Commission "Actions transrhénanes" à la Mairie de Kehl à 16h30.
- **23 juin 2009** : Commission "Air et bruit" à 16h15 au siège de la DRIRE Alsace
- **Octobre 2009** : Le SPPPI tiendra sa 10^{ème} Assemblée Plénière avec la réunion triennale du Conseil d'Orientation.
- **2^{ème} semestre 2009** : Le SPPPI et la cellule risques de la DRIRE inviteront les membres des CLIC bas-rhinois et ceux de la commission "Prévention des Risques" à une séance de formation animée par le professeur Jean-François Brilhac de l'Université de Haute-Alsace. (précédente séance du 22 mai 2008 : diaporama disponible).

Contacts Documentation

- Comptes rendus de séances/ Sitzungsprotokolle
- Actions transrhénanes (23.09.08)
- Prévention des risques (7.10.08)
- Information et communication (21.10.08)
- Eau, sols et déchets (27.11.08)

- Lettres d'information, n° 25 à 28/ SPI - Journal

Secrétariat

Laurence Morival

DRIRE Alsace

1, rue Pierre Montet

F-67082 Strasbourg Cedex

Tél. 00 33 (0) 3 88 25 92 04

Fax. 00 33 (0) 3 88 36 98 13

E.mail:

laurence.morival@industrie.gouv.fr

Kontaktperson Kehl

Siegfried Schneider

Stadtverwaltung Kehl

Herderstraße 3

D-77694 Kehl

Tel. 00 49 (0)7851 88 365

Fax : 00 49 (0)7851 88 362

E-mail:

s.schneider@stadt-kehl.de



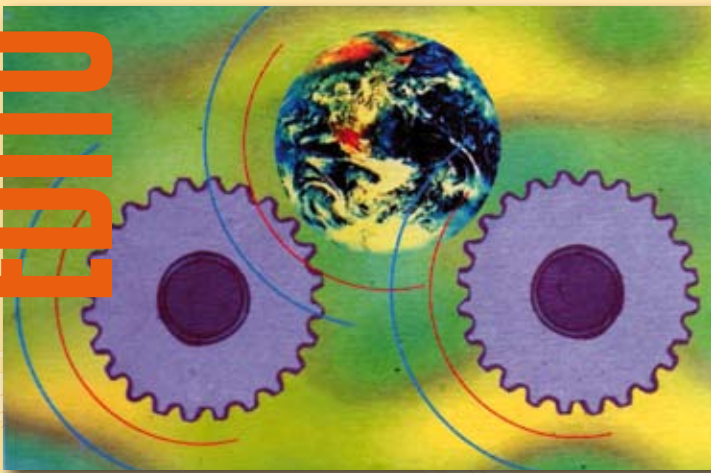
SPPPI

Strasbourg-Kehl

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

Avril 2009 • N°29

SPI - Journal



PHOTO

La mécompréhension persistante du **Principe de Précaution** est-elle le résultat de l'utilisation abusive du terme "précaution" ? Je crois que OUI. Quand les DNA nous informent de la fermeture d'un puits de captage d'eau potable contaminé par un pesticide, en "application du principe de précaution" (édition du 22.01.09) ou d'une demande de dépollution d'un terrain destiné à la construction d'un écoquartier "au nom du principe de précaution" (édition du 01.02.09), est-on dans la légitimité du PRINCIPE ? Eh bien NON. Devant le constat de pollutions reconnues, inquiétantes à juste titre, il est ici question de mesures de prévoyance, voire de prudence ou de sauvegarde. Tant que l'on n'est pas confronté à une **incertitude de type scientifique**, à l'exclusion de tous autres (technique, policière, politique), on n'est pas fondé à invoquer le PRINCIPE de Précaution. Quant à la qualification des **dommages redoutés**, ils doivent pouvoir être classés "**graves et irréversibles**". Hors ce cadre, point de mise en oeuvre du PRINCIPE ! Quant aux mesures prises en application du PRINCIPE, elles seront

toujours qualifiées de "provisoires", au sens de révisables, et "proportionnées". Lorsqu'il y a méconnaissance du coût éventuel des dommages, le niveau des mesures à prendre sera fonction du degré de protection recherché (acceptable), de l'évaluation de résultats escomptés

(de l'action et hors action), de la qualité du dossier scientifique (à savoir stricte, mesures contraignantes), de la rationalité économique (maxi efficacité au moindre coût). Exigeant d'établir l'état des connaissances scientifiques, au vu d'un dommage redouté qui renvoie à un danger grave et irréversible, la mise en oeuvre du PRINCIPE de précaution apparaît comme un accélérateur technologique.

Ainsi le Principe de Précaution, d'usage relativement exceptionnel, n'est pas un principe d'immobilisme. C'est un principe de politique publique, d'encadrement du PROGRES, sous garantie scientifique.

A nous de lui donner une réelle interprétation délibérative : lorsque les contraintes qui peuvent être suscitées sont importantes, il est nécessaire que la population ne soit pas seulement informée, mais qu'elle soit également consultée.

Pédagogie SPPPI oblige.
(d'après la conférence au SPPPI du Professeur Dominique Bourg)

"Wer heute einen Umweltschutzberuf ausübt, muss um die Konflikte mit Anwohnern wissen, zu denen seine Tätigkeit, insbesondere beim Einsatz für die Industrie, möglicherweise führen wird. Die Erfahrung zeigt, dass die im behördlichen Genehmigungsverlauf vorgesehene Anhörung der Öffentlichkeit bei genehmigungsbedürftigen Anlagen nicht immer das gewünschte Ergebnis bringt. Probleme werden zwar aufgezeigt, die Anhörung trägt aber kaum zu deren Lösung bei."

Diese Worte sprach der Vorsitzende des französischen Verbandes der Umweltberufe AFITE am 1. Oktober 2008 im Goethe-Institut Paris anlässlich der Eröffnung eines Kolloquiums über Beteiligungsverfahren und Mediation zwischen Unternehmen und Interessengruppen (Vereine, Lokalpolitiker, Anwohner...) des Umweltschutzes. Wir von der SPPPI haben festgestellt, dass sich die Beeinträchtigung der Umweltqualität durch die Industrie nur durch technische Kompetenz in Verbindung mit einer Vertrauensbeziehung zu den Anwohnern wirksam bewältigen lässt. Die Maßnahmen zum Wohl der Anwohner und zur besseren gesellschaftlichen Einbindung des Unternehmens sind im Sinne dieser Vertrauensbeziehung zu definieren. Es genügt heute nicht mehr, technisch perfekt zu sein. Transparente Kommunikation sowie Offenheit für die Probleme der Bevölkerung sind gefragt.

Lothaire ZILLIOX
Président du SPPPI



Le SPPPI dialogue sur "deux rives"

L'exposition aux bruits industriels d'un quartier de la Robertsau avait suscité des "réactions transrhénanes" fortement médiatisées durant l'été 2008. Celles-ci avaient pour origine l'implantation d'installations de manipulation de ferrailles par la société "August Leber Rohstoffe" dans le port de Kehl. Mis à l'ordre du jour de la commission transrhénane du SPPPI, le sujet a bénéficié d'un échange d'informations réelles par tous les acteurs concernés. (cf compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2008).

Suite à la présentation du projet par l'industriel affirmant que sa société ne travaille pas la nuit, les premières craintes de nuisances sonores nocturnes ont été écartées. La représentante de l'autorité ayant accordé le permis d'exploiter précisa les données du contrôle strict des niveaux sonores à respecter. L'accord d'exploiter contient l'obligation de mesurer sur le terrain, 3 mois après le démarrage, l'impact sonore qui ne devra en aucun cas avoir créé une nuisance supplémentaire à supporter par les riverains en référence à l'existant au moment de l'installation de la société Leber.

La médiatisation - teintée de polémique - du projet de la société Leber, incita le Regierungspräsidium de Freiburg à organiser une "table ronde" inédite, en date du 12.12.2008 à Kehl, avec le souci d'appuyer le souhait commun de prendre en compte le bien être des populations riveraines des sites industriels, sur les deux rives du Rhin. L'ancrage territorial d'une entreprise ne peut que bénéficier de la transparence de l'information et d'une écoute suivie de la population. Le Préfet de Freiburg manifesta son accord avec ce constat quand il considéra le SPPPI comme "l'organe idéal" de concertation dans le contexte transrhénan de l'environnement industriel. Le Préfet d'ajouter : "selbstverständlich stehen die zuständigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter meines Hauses für eine weitere Mitwirkung zur Verfügung".

Epilogue réjouissant pour l'avenir de la coopération transfrontalière dans ce bassin de vie du Rhin Supérieur !

Rhein übergreifende Angelegenheiten

(Aus dem Protokoll der Kommissionssitzung vom 23.09.2008, unter dem Vorsitz von Frau A. Gross-Königs)

Top 1 ■■■■

In einem kurzen Überblick stellt Herr M. Umhey, Mitarbeiter des Regierungspräsidiums Freiburg, die Prinzipien der grenzüberschreitenden Behörden- und Öffentlichkeitsbeteiligung bei Vorhaben mit Außenwirkung auf die Umwelt vor. (Cf. Leitfaden - guide de procédures transfrontalières erstellt am 1.6.2005).

Top 2 ■■■■

Herr R. Leber, von der Firma "August Leber Rohstoffe", erläutert das Betriebsgelände und die verschiedenen Abläufe des Projekts "Schrotterladebetrieb" im Hafen Kehl. Das Betätigungsfeld seien Metalle jedweder Art. Man sortiere, zerkleinere, paketierte und briquetiere. Bezüglich des Schalls führt Frau Morelle, in Ihrer Funktion als Genehmigungsbehörde, aus dass man eine Schallimmissionsprognose beidseits des Rheins durchgeführt habe. Es dürfte zu keiner Erhöhung der Geräusche in der Robertsau kommen. Dennoch habe man im Genehmigungsbescheid festgehalten, dass drei Monate nach der Inbetriebnahme eine Kontrollmessung zu erfolgen habe. An Herrn Leber richtet sich noch die Frage bezüglich Kleinpartikel in der Luft. Er antwortet dass man keine Anlagen betreibe, die solche Feinanteile produziere.

Top 3 ■■■■

Herr U. Berger von der Firma ECH Bioenergie Heidelberg stellt die Planungen zur Einrichtung eines Naturholzzentrums im Hafen Kehl vor. In der 1. Phase soll ein Pelletwerk mit einer Jahresleistung von 50 000 Tonnen errichtet werden. Diese Anlagenteile befinden sich bereits im Bau. Die 2. Phase (in Planung) umfasst die Erweiterung der Jahrestonnen um 100 000 Tonnen. Das Trocken der angelieferten Biomasse (naturbelassene Sägenebenprodukte) durch Warmluft benötigt den Betrieb eines neuen Heizkraftwerks. Die Feuerungsanlage werde nach dem neuesten Stand der Technik konzipiert. Der Emmissionswert von Gesamtstaub wird auf 10 mg/m³ begrenzt. Der Einsatz von Althölzern der Kat. A II sei verboten.

Top 4 ■■■■

Luftschadstoffe im Raum Rheinhafen Strasbourg-Kehl : Herr Dr. Stille, Forscher im Bereich Isotopengeochemie an der Universität Strassburg berichtet über neu erprobten Methoden um Quellen der Kontaminanten und deren Ausbreitung in der Luft festzustellen, sowohl bei der Industrie als auch im Strassenverkehr. Dr. Stille erläutert zwei Methoden. Die Analytik der Aerosole muss noch verbessert werden. Bei der Biomonitoringsmethode mit Flechten und Rinden hat sich Baumrinde als hervorragendes Material gezeigt. Zur Identifizierung von Verschmutzungsquellen könne man sagen dass die Ergebnisse der Baumrindemethodik mit denen der Grünkohluntersuchungen der vergangenen Jahre überein stimmen. Man arbeite jetzt an einem neuen Projekt das PCB's, HAP's und Isotope erfasse. Auf die Frage nach Vergleichsmöglichkeiten unbelasteter Räume erwidert Herr Dr. Stille dass man "background"-werte in den Vogesen, im Schwarzwald und in den Alpen ermittelt habe.

Conférence des Présidents de commission du SPPPI

Retour sur trois propositions thématiques avancées le 18.11.2008

■ Nouveaux projets d'entreprise :

■ Réaliser des démarches auprès des décideurs politiques et économiques pour que la présentation de tels projets au SPPPI se fasse le plus en amont possible de la mise à l'enquête publique.

■ Nuisances sonores :

La cartographie du "bruit dans l'environnement", en cours de réalisation à Strasbourg et à Kehl, conduit les collectivités à établir des plans d'action, compte tenu des sources identifiées. Documents cartographiques et projets d'action pourront utilement être présentés au SPPPI dans la perspective d'une cohérence à l'échelle transrhénane.

■ Nouveau périmètre d'application du PPI du port aux pétroles (Cf. La Lettre n°28) :

Ce plan qui concerne l'organisation des secours en cas d'accident grave devra à terme faire l'objet d'un exercice de test grandeur nature, à l'échelle du territoire transfrontalier. Le SPPPI propose la création d'un groupe de réflexion, sur l'amélioration du système d'alerte des populations, résidant ou travaillant, dans la zone délimitée par le périmètre d'application du Plan Particulier d'Intervention qui englobe une zone portuaire de Kehl.

Rückblick auf Vorschläge der Sonderausschüssen der SPPPI - Einrichtung : drei Angelegenheiten stehen im Vordergrund :

- Information der SPPPI Kommissionen durch die Träger neugeplanter Projekte, vor dem Termin des Genehmigungs - verfahrens.
- Lärmkartierung und Schutz der Bevölkerung gegen Lärm mittels grenzüberschreitenden Massnahmenpläne.
- Gemeinsame Testübung im Rahmen des Rettungsplans "Ölhafen", im Hinblick auf eine Unfallsituation mit Risiken auf beiden Rheinufern.

■ Concertation au sujet de la distribution d'eau potable et du traitement des eaux usées



Lors de la réunion de la **commission "Eau, sols et déchets"** nouvellement présidée au SPPPI par Mme Andrée Buchmann, Vice-Présidente de la CUS, le 27 novembre 2008, M. Didier Houillon a présenté le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Strasbourg et Mme Nathalie Pasquet a présenté le fonctionnement de la Station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau.

- **Deux sites de captage**, le Polygone et Oberhausbergen, produisent 96% de l'eau potable distribuée par le service public de la CUS. Le champ captant du Polygone, situé au droit de la nappe phréatique rhénane, bénéficie depuis 10 ans de travaux de sécurisation prioritairement réalisés par les entreprises ayant leurs installations à l'intérieur du périmètre de protection rapproché. La prévention des pollutions fait

actuellement l'objet d'une démarche étendue à l'ensemble de la zone d'emprunt des captages. Près de deux cents exploitants industriels sont concernés par cette opération de prévention des risques de contamination des eaux prélevés dans la nappe.

- Pour améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Rhin, la station d'épuration de Strasbourg

- La Wantzenau a bénéficié de travaux de mise aux normes européennes à hauteur de 60 millions d'euros TTC sur la période 2004-2008. Sa capacité de traitement d'eaux usées collectées correspond à 1 000 000 EH (Equivalent-Habitant). D'origines domestiques, industrielles ou pluviales, ces eaux sont acheminées à la station de traitement au travers de plus de 1600 km de conduites enterrées. L'exploitation de la station est assurée par délégation du service public et confiée à la SASE (Société Alsacienne de Service et d'Environnement). Les réseaux d'assainissement d'une partie des communes de la CUS sont entretenus et exploités par le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin). Les performances techniques à l'issue des travaux de modernisation de la station d'épuration concernent également la diminution des rejets atmosphériques (réduction des nuisances olfactives) et l'amélioration du traitement des boues (déshydratation, digestion, valorisation énergétique).

- Die Kommission "Wasser, Boden und Abfälle" führte am 27.11.2008 Gespräche über die Themen **Trinkwasserversorgung an der CUS und Betrieb der Kläranlage in Strassburg - La Wantzenau**, unter dem Vorsitz von Frau A. Buchmann.